

Arrêté conjoint portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Le Président du Conseil départemental du Gers,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

VU le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

VU le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

VU le Décret du 20 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie - M. JAFFRE Didier ;

VU la Décision ARS Occitanie n°2022-1843 en date du 20 avril 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

CONSIDERANT le référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services médico-sociaux publié par la Haute Autorité de Santé (HAS) en date du 10 mars 2022 ;

SUR proposition conjointe du Directeur de la Délégation Départementale du Gers pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Directeur général des services du Conseil départemental du Gers ;

ARRESENT

Article 1^{er} :

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Conformément à l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4 :

Le Directeur de la Délégation Départementale du Gers pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Directeur général des services du Conseil départemental du Gers et le gestionnaire du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de l'État et du Département du Gers.

Le 30 Septembre 2022

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie


Didier JAFFRE

Le Président
du Conseil Départemental du Gers


Philippe DUPOUY

Annexe

Relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par le président du conseil départemental et le directeur général de l'agence régionale de santé

Année de transmission du rapport	ESMS	Catégorie ESMIS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés		
			Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	Commune
2023	Secteur Personnes Agées	EHPAD	Association Mont Royal	320785611	Mont Royal	320785629	MONTREAL DU GERS
			APAJH 32	320003098	La Tour de l'Age d'or	320782139	TERMES D'ARMAGNAC
	Secteur Personnes Handicapées	FAM	Association de la maison de retraite	320004377	Roger Rambour	320785363	VALENCE SUR BAISE
			ARREHP	320003643	FAM Castel Saint Louis	320003262	ORDAN-LARROQUE

Année de transmission du rapport	ESMS	Catégorie ESMS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés		
			Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	Commune
2024	Secteur Personnes Agées	EHPAD	CCAS maison de retraite Eauze	320000250	Elusa	320780463	EAUZE
			CIAS de la Ténarèze	320782840	La Ténarèze	320782212	CONDOM
			Association Vicoise de gestion	320000367	Le Château Fleuri	320782253	VIC FEZENSAC
			Fondation Partage et Vie	920028560	La Bastide d'Albret	320001159	MAUVEZIN
			SAS Las Peyrères	750060956	Las Peyrères	320780497	SIMORRE
			CH Nogaro	320780208	EHPAD du CH	320783186	NOGARO
			CH Vic Fezensac	320780216	EHPAD du CH	320783194	VIC FEZENSAC
			Mutualité française Gers	320000599	Centre d'accueil de jour autonome Relais Cajou	320001118	AUCH
			L'ESSOR	920026093	SAMSAH L'Essor	320005556	AUCH
			L'ESSOR	920026093	FAM L'Oustalou	320784754	MONGUILHEM
			L'ESSOR	920026093	FAM L'Oustalou	320784754	MONGUILHEM

Année de transmission du rapport	ESMS	Catégorie ESMS	Organisme gestionnaire		ESMS concernés		
			Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	Commune
2025	Secteur Personnes Agées EHPAD		CCAS Le Houga	320783889	Les Magnolias	320785025	LE HOUGA
			ANRAS	310788609	Saint-Dominique	320784606	AUCH
			Association ITINOVA	690793195	La Roseiraie	320782170	AUCH
			Le Clos d'Armagnac	320004351	Clos d'Armagnac	320004369	CAZAUBON
			CH Mauvezin	320780182	EHPAD du CH	320783160	MAUVEZIN
			EPS Lomagne	320004310	Cadeot La Pépinière Tane	320783137	FLEURANCE
			CH Auch	320780117	Robert Barguisseau	320782758	AUCH
			SA Alliance - le Clos de la Bourdette	320003247	Alliance	320003254	COLOGNE
			AGHITC	320003114	FAM CILT Saint Blancard	320003122	SAINT-BLANCARD
			Secteur Personnes Handicapées	FAM			

ESMS	Organisme gestionnaire	ESMS concernés
------	------------------------	----------------

Année de transmission du rapport	Catégorie ESIMS	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	commune
2026	Secteur Personnes Agées EHPAD	SGMR Ouest SARL les jardins d'Iroise d'Auch	320002918	Les Jardins d'Iroise	320001258	AUCH
		SA les jardins d'Agapé	320001308	Les Jardins d'Agapé	320001399	AUCH
		CH Mirande	320780190	Saint-Jacques	320783178	MIRANDE
		CH intercommunal Lombez/Samatan	320780174	EHPAD du CH Lombez Samatan	320783152	LOMBEZ
		Association les mille soleils	320000359	Mille Soleils	320782196	MARCIAC
		CCAS maison de retraite l'Isle Jourdain	320000268	Saint-Jacques	320780471	L'ISLE JOURDAIN
		CCAS maison de retraite St Clar	320000284	La Vallée	320780505	ST CLAR
		AGAPEI	310024419	FAM Espagnet	320784671	LADEVEZE-VILLE
		Centre Cantoloup Lavallée	320780281	FAM La Tucole	320003270	SAINT-CLAR
		Secteur Personnes Handicapées	FAM			

Année de transmission du rapport	ESMIS	Catégorie ESMIS	Organisme gestionnaire		ESMIS concernés		
			Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique	commune
2027	Secteur Personnes Agées	EHPAD	SA Médica France	750056335	La Villa Castéra	320002298	CASTERA VERDUZAN
			CIA S Val Gers	320001589	Val de Gers	320002199	MASSEUBE
			Congrégation petites sœurs des pauvres	320000326	Ma Maison	320782162	AUCH
			CH Gimont	320780158	EHPAD du CH et Cahuzac	320783145	GIMONT
			CIA S Armagnac Adour	320782857	Bel Adour	320782238	RISCLE
			Association Cité Saint-Joseph	320000342	Cité Saint-Joseph	320782188	PLAISANCE
			CH Condom	320780133	Le Cèdre	320782915	CONDOM
			ADPEP 32	320002769	CAMSP du Gers	320783038	AUCH
			CCAS MONFERRAN SAVES	320783202	Foyer médicalisé Les Thuyas	320785595	MONFERRAN-SAVES
			Secteur Personnes Handicapées	CAMSP FAM			